

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : **FREDERIC COURNET**

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et Co, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

UNE RÉVOLUTION DANS LE JOURNALISME

A partir d'aujourd'hui

LE RÉVEIL LYONNAIS

Journal politique quotidien, républicain
indépendant

80,000 Lecteurs

Assure tous ses abonnés à la C^{ie}

LE SECOURS

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS

18, Rue des Pyramides, Paris

CONTRE LES ACCIDENTS

Il sera remis à tout abonné, victime
d'un accident quelconque, en dehors
ou dans l'exercice de ses fonctions.

UNE INDEMNITÉ

DE

2 FRANCS PAR JOUR

pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité
en cas d'accident, est de 22 francs par
an pour Lyon et les départements limi-
trophes, et de 34 francs pour les autres
départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abon-
nement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les
départements limitrophes.

3 francs pour les autres départe-
ments.

En payant le premier mois, il sera
remis à l'abonné une police d'assurance
garantissant son indemnité.

Les abonnements sont reçus, à dater
d'aujourd'hui, dans nos bureaux, rue
des Marronniers, 8, ou par mandat-
poste.

Vu le nombre considérable d'abon-
nements qui nous arrivent, nous avons
doublé notre personnel : Les abon-
nements sont reçus de

Huit heures du matin à minuit.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Rhône

Première Circonscription de Villefranche

CANTON DE VILLEFRANCHE

Inscrits.....	7137
Votants.....	3504
CARRIEZ.....	1559
THIERS.....	1325
MILLION.....	493

CANTON DE BEAUJEU

Inscrits.....	5977
Votants.....	3889
CARRIEZ.....	42
THIERS.....	835
MILLION.....	2947

CANTON DE BELLEVILLE

Inscrits.....	4740
Votants.....	2502
CARRIEZ.....	79
THIERS.....	1779
MILLION.....	684

CANTON D'ANSE

Inscrits.....	3342
Votants.....	2157
CARRIEZ.....	1080
THIERS.....	337
MILLION.....	68

CANTON DE MONSOLS

Inscrits.....	3005
Votants.....	1657
CARRIEZ.....	37
THIERS.....	615
MILLION.....	999

Résultats connus à 2 heures du matin

Inscrits.....	24171
Votants.....	13769

CARRIEZ, républicain radical, 3406
THIERS, républicain opportuniste, 4894
MILLION, républicain opportuniste, 5191

BALLOTAGE

Nous publierons demain les résultats par
communes.

Lire à la dernière heure les résul-
tats des autres élections.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

MURE

Inscrits.....	785
Votants.....	783

Le général Lecointe, rép., (élu) 405
Fouquet, réactionnaire..... 372
Divers..... 6

PYRÉNÉES ORIENTALES

Inscrits.....	278
Votants.....	249

Farines, radical..... (élu) 292
Escarguel..... 47

MATOISERIES

Les cabinets se suivent et se ressem-
blent. La seule différence qui existe
entre eux, est une question de forme. Le
fonds reste le même. L'un se revêt d'une
peau de lion, un autre d'une peau de
renard, un troisième d'une peau de cro-
codile, mais au demeurant, ce sont
toujours des bêtes de proie.

Gambetta appartenait à la variété
léonine. Tout devait plier sous sa vo-
lonté despotique. Une mesure était elle
impopulaire? aussitôt il la prenait. La
nomination d'un fonctionnaire devait-
elle offenser l'opinion? vite il la signait.
Un projet de loi était-il antipathique?
il s'efforçait de le proposer. La France
veut la paix, elle la veut sans
romantisme comme sans faiblesses, avec
la dignité qui lui convient. M.
Gambetta, s'il n'était pas tombé à temps
nous entraînerait dans les aventures les
plus insensées et les plus criminel-
les. Celui-là nous aurait dévorés.

M. de Freycinet, lui, c'est le renard,
mais un renard correct, aimable et bien
léché. Il ne parle pas de nous dévorer.
Nous croquer lui suffit, pourvu que ce
soit avec délicatesse et dextérité.

Depuis qu'il a pris le ministère, il
n'est pas une des réformes à l'ordre du
jour, qu'il n'ait su enterrer galamment,
au nez et à la barbe de nos gobe-mou-
ches parlementaires.

Le projet de Revision a six pieds de
terre sur la tête, mais en revanche nos
malheureux soldats sont chargés, sa-
bres aux poings et baïonnettes aux
fusils, d'assurer « la liberté du travail ».
Il n'y a que ces excellents dirigeants
pour vous trouver des périphrases aus-
si heureuses!

Il y a également le projet de loi sur
la magistrature que les plus éduqués
de nos députés considèrent comme une
très mauvaise plaisanterie. Il est vrai
que par mesure de compensation, les
congréganistes de tous poils et de toutes
robes, reprennent paisiblement le cours
de leurs pieuses occupations. Saint
Freycinet les protège.

Ne passons pas sous silence la loi sur
la nomination des maires, car ici le
président du conseil a déployé toute la
souplesse de son génie.

Il lui était difficile, en sa qualité de
sénateur du département de la Seine, de
repousser catégoriquement les revendi-
cations si légitimes du conseil munici-
pal de Paris, au sujet du rétablissement
de la mairie.

M. de Freycinet pris au piège, s'en
est tiré par une énormité constitution-
nelle. Il a, contrairement aux fictions
gouvernementales, découvert le pré-
sident de la République, et l'a représenté
comme un simple collègue grincheux.

« Pour moi, a-t-il répondu à la déléga-
tion municipale, les revendications du
Conseil n'ont rien d'effrayant, mais j'i-
gnore si le président de la République
et mes collègues partageront cet avis. »

Le procédé est quelque peu leste. Si,
comme les sentiments réactionnaires du
cabinet le font supposer, les récla-
mations du conseil municipal de Paris
sont rejetées, Freycinet-le-Matois dira
aux conseillers : « J'ai fait tout ce que
j'ai pu, mais ma bonne volonté s'est
brisée contre le veto du président de la
République et contre le parti pris des
autres ministres. » A ses collègues du
ministère, il expliquera qu'il a payé
les représentants de la bonne ville de
Paris en monnaie de renard.

L'essentiel est de ne faire aucune ré-
forme sérieuse.

Promettre beaucoup et ne rien tenir,
telle est la formule ministérielle.

Qui ne se rappelle la fameuse phrase :
« Il faut aboutir. Voilà plus d'une année
qu'elle a été prononcée. Depuis lors,
son auteur a eu le pouvoir en main. A
quoi avons-nous abouti? A quoi abouti-
rons-nous avec des gens bien décidés
à remettre aux calendes grecques les
revendications les plus justes, les ré-
formes les plus urgentes? »

Frédéric Cournet.

Nous prions nos abonnés dont l'abon-
nement expire le 28 février de
vouloir bien le renouveler avant cette
date s'ils ne veulent éprouver d'inter-
ruption dans l'envoi du journal.

DÉPÊCHES DE NUIT

PU télégraphique spéciale

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 26 février.

La séance du 6 mars

La séance du lundi 6 mars promet d'être
des plus intéressantes.

L'ordre du jour portera :
Discussion des conclusions du rapport
de M. Steeg sur la proposition de M. Boy-
set, tendant à l'abrogation du concordat.
Quatre orateurs sont déjà inscrits pour
prendre part à la discussion.

Ce sont : MM. Freppel, de Mun, Boyset
et Lockroy, les deux premiers contre, les
deux autres pour les conclusions du rap-
port.

De son côté, le cabinet délibérera sur
cette importante question dans une de ses
prochaines réunions.

L'Année de Louis-le-Grand

La commission chargée d'examiner le
projet de loi portant création d'une suc-
cursale du lycée Louis-le-Grand, a décidé que
le nouvel établissement n'aurait aucun local
spécialement affecté aux exercices du culte.
M. de Hérédia a été nommé rapporteur.

Les Vacances de Paques

On commence déjà à s'entretenir des pro-
chaines vacances de Paques.
Un grand nombre de députés seraient
d'avis de les faire commencer au 15 mars
et finir seulement au 25 avril.

L'élection Cornudet

Le deuxième bureau a tiré au sort une
sous-commission qui sera chargée d'exa-
miner l'élection de M. Cornudet, dans la
Creuse.

M. Blandin, Lesguillier, Poinjard, Bouchet
et Brosson ont été désignés pour faire par-
tie de la sous-commission.

Les titres nobiliaires

M. Beauquier déposera, mardi, sur le bu-
reau de la Chambre, une proposition de loi
tendant à la suppression du paragraphe
d'un article du Code pénal punissant les
personnes qui usurpent les titres nobiliai-
res.

Ce paragraphe, supprimé en 1832, a été
rétabli par l'Empire, en 1855.

Le but poursuivi par M. Beauquier est
d'arriver à l'abolition des titres de noblesse,
en permettant à tout le monde de s'en af-
fubler.

Les Comités parlementaires

Un certain nombre de députés poursui-
vent l'idée du rétablissement des Comités
dans la Chambre.

M. Maze a préparé une proposition dans
ce sens.

Hier même, quelques députés se sont
joint à lui dans un des bureaux du palais
Bourbon, pour examiner ce projet.

La proposition de M. Maze comporterait
la création d'autant de Comités qu'il y a
actuellement de départements ministériels.

LA GRÈVE DE BESSÈGES

Tarascon, 26 février.

Ce matin, à sept heures et demie,
sont partis de Tarascon, trois escadrons
du 26^e dragon, les uns en chemin de
fer les autres par étapes; à destination
de Bessèges.

Nous prions les grévistes de garder,
devant cette force imposante, le plus
grand calme, et la plus grande rési-
gnation pour la revendication de leurs
droits.

Nous les prions aussi de compter sur
tout notre dévouement pour leur venir
en aide, par moyens de souscription.

Avignon, 25 février.

Hier matin, à trois heures, un batail-
lon du 141^e de ligne est parti par voie
fermée, à destination de Bessèges, où
vient d'éclater la grève des ouvriers
mineurs de Bessèges.

Un autre bataillon attend l'ordre de
départ.

Bessèges, 26 février.

Voici quelles sont les conditions réla-
cées par les grévistes :

- 1^{re} Paie intégrale tous les quinze jours;
- 2^e Suppression des magasins de comestibles;
- 3^e Journée de travail réduite à 8 heures;
- 4^e Heures supplémentaires payées double;
- 5^e augmentation de 1 fr. 50 pour tous les ouvriers;
- 6^e caisse de retraite sans immixtion de la Compagnie;
- 7^e Compagnie responsable des accidents;
- 8^e abolition des amendes pécuniaires;
- 9^e réglemets d'ateliers rédigés par une commission mixte.

La situation s'est aggravée cette nuit
et ce matin. A six heures la Compagnie
a décidé de fermer tous les ateliers et
d'interdire tout travail dans les mines.
Seuls, les hauts fourneaux sont en ac-
tivité.

Hier, le bruit courait que M. Four-
nière allait être arrêté, il n'en a rien
été.

Le travail a été repris à Molières.
De nouvelles troupes sont arrivées à
Bessèges, ce qui exaspère la popula-
tion. Deux arrestations ont été opérées
hier, mais elles n'ont pas été mainte-
nues.

Conformément à un arrêté publié par
le maire de Bessèges, M. Jonguet, di-
recteur de la Compagnie des forges, la
troupe de ligne et la gendarmerie à
cheval ont dispersé tous les rassem-
lements de grévistes.

Ce soir, un escadron de dragons est
arrivé de Tarascon. Ils ont parcouru la
ville comme pour intimider les mi-
neurs.

Les Compagnies semblent décidées à
ne rallumer les feux que lorsque tout
différend entre patrons et ouvriers sera
vidé. On calcule que la Compagnie des
forges perdra un million si les hauts
fourneaux s'éteignent.

Bessèges, 26 février.

Un comité de secours aux grévistes
s'est constitué en cercle des travailleurs
de Bessèges.

D'autre part, la Chambre syndicale
des travailleurs réunis de Molières,
adresse l'appel suivant à toutes les
chambres syndicales :

Citoyens,
Les travailleurs des mines de Molières,
fatigués de réclamer leur droit à la com-
pagnie et de ne l'obtenir pour toute ré-
ponse que des menaces de renvoi, se sont mis en
grève.

Nous vous faisons un appel pressant au
nom de la solidarité ouvrière et de nos
principes communs d'émancipation so-
ciale.

Nous espérons que notre appel sera en-
tendu et que, grâce à votre aide fraternelle,
nous remporterons une première victoire
qui donnera courage et espoir à tous les op-
primés.

N'oubliez pas nos femmes et nos en-
fants, citoyens; n'oubliez pas non plus que
nous luttons pour la revendication sociale
et que notre drapeau est celui de juin 1848
et de mai 1871, le drapeau du parti ou-
vrier.

Vive la révolution sociale.

Le président de la Chambre
syndicale.

(Adressez lettres et communications au
citoyen Dupuy, libraire, secrétaire de la
chambre syndicale à Molières par Saint-
Ambroise, Gard).

Six cents hommes du 55^e de ligne, un
escadron de dragons et six brigades de
gendarmerie sont arrivées à Bessèges.
La ville est sillonnée par de nom-
breuses patrouilles. Le général de Courcy
est à Bessèges.

L'effervescence est grande et la pré-
sence des troupes est blâmée par la po-
pulation tout entière.

Bessèges, 26 février.

Démontez énergiquement le bruit ré-
pandu par les directeurs des compa-
gnies que les grévistes de Molières
avaient l'intention de démolir les veni-
lateurs.

Cette calomnie a servi de prétexte à
l'envoi des troupes.

Voici la vérité à ce sujet :

Mercrredi, une bande de grévistes se
dirigeait vers les bureaux de l'adminis-
tration pour porter les revendications
des travailleurs. Les ventilateurs sont
situés sur la seule voie qui conduit aux
bureaux du directeur. Arrivés près des
ventilateurs, les ouvriers ont été ar-
rêtés dans leur marche par les gendarmes
et, sur une sommation du commissaire
de police, ils se sont dispersés.

D'ailleurs, chaque fois qu'une récla-
mation se produit, les directeurs affir-
ment que les ouvriers menacent de dé-
truire les ventilateurs.

LES JOURNAUX

Paris, 26 février.

Le *Voltaire* annonce que plusieurs dé-
putés, appartenant à l'union républicaine,
ont l'intention de transformer la question
Pradon en interpellation; ils attendent,
pour cela, d'être en possession de toutes les
pièces nécessaires. La question des con-
grégations reparaitra donc à la tribune.

Le *Parlement* trouve dangereuse la
proposition du conseil municipal relative
aux attributions du maire de Paris; en
donnant le titre, on arrive forcément à con-
firmer les pouvoirs. Le nouveau maire sera
exposé à la tentation de prendre son titre
au sérieux.

Le *Republicain français* se plaint de
ce que la Chambre ne s'occupe pas assez
des questions extérieures.

Le *XIX^e Siècle* dit, à propos de la
question Pradon, qu'il est temps que M.
Gambetta s'arrange pour ne pas être com-
promis par les politiciens de son entou-
rage. Ces misérables niaiseries ne lui pro-
fitent pas.

Le *Journal des Débats* fait remarquer
que l'adoption du projet Humbert ne don-
nera pas la réforme judiciaire si patrien-
ment attendue et inutilement poursuivie de-
puis 1870.

Les *Débats* doutent, d'ailleurs, que
cette réforme idéale soit possible aujour-
d'hui.

Le *Paix* dit que les conseillers mu-
nicipaux de Paris se font humbles et petits
pour mieux grandir. Donner un titre, c'est
s'engager à donner les attributions.

Le *Rappel* accuse le gouvernement de
se désintéresser de la question sociale,
parce qu'il n'a pas formulé une opinion sur
la loi relative à la durée des heures de tra-
vail.

Le *Rappel* contient un article de M.
Laisant, sur l'envoi des troupes contre les
grévistes du Gard. C'est là, dit le député de
la Loire-Inférieure, un rôle indigne des pré-
sidents de l'armée.

LE PROJET DE LOI MILITAIRE

de M. Gambetta

Paris, 26 février.

M. Gambetta ne déposera que dans
le courant de la semaine prochaine le
projet de loi sur le recrutement qu'il a
préparé d'accord avec le général Cam-
penon.

Ce projet de loi supprime tous les
privileges et toutes les exemptions de
la loi de 1872; il rend le service réel-
lement obligatoire pour tout le monde
et en fixe la durée à trois ans unifor-
mément. Le volontariat d'un an est
aboli; les seules dispenses que le pro-
jet admette sont celles des soutiens de
famille et des extrême-ments nécessi-
teux.

M. Gambetta aurait déposé ce projet
de loi jeudi si le général Campenon
avait été à Paris; mais il voulait, avant
le dépôt, s'entendre avec l'ancien mi-
nistre de la guerre.

Un des grands regrets de M. Gam-
betta, c'est que le projet ne puisse pas
être soutenu devant le Parlement par
le général Campenon.

OBSÈQUES DE MARIE FERRÉ

Paris, 26 février.

Les obsèques civiles de la citoyenne Ferré,
sœur de Ferré, ancien membre de la Com-
mune, ont eu lieu ce matin à neuf heures.
Une grande foule suivait le convoi.

On remarquait Clévis Hugues, de nom-
breuses délégations des comités socialistes,
les citoyens Louise Michel, Hubertine
Audier, Cadole.

Sur le cercueil étaient huit couronnes de
roses blanches et trois d'immortelles rou-
ges.

Le deuil était conduit par le frère et le
père de la défunte et Louise Michel. Sur la
route le cortège s'est grossi de 1200 per-
sonnes.

Sur la tombe, plusieurs discours ont été
prononcés. Le délé

M. Mijatevich ne croit pas à une guerre prochaine entre la Russie et l'Autriche ; mais cette guerre éclatera un jour. Il croit que la Serbie marchera alors avec l'Autriche.

C'est le 6 mars que sera discutée la prise en considération de la proposition de M. Boyssat sur l'abrogation du Concordat. MM. de Mun et Freppel prendront la parole.

M. Spuller, préfet de la Somme, est nommé trésorier payeur général et le préfet du Lot est mis en disponibilité, en attendant de recevoir une autre destination.

LE PRÉFET DU NORD

C'est M. Cambon, secrétaire général de la préfecture de police, frère du nouveau ministre à Tunis, qui sera appelé à la préfecture du Nord.

ÉTRANGER

RUSSIE

Bruits de guerre.

Saint-Petersbourg, 26 février.

Samedi dernier, un conseil de guerre de douze généraux a été tenu, pour examiner si la Russie devait intervenir dans le cas où l'Autriche occuperait le Danemark, et si la Russie est en général prête à faire la guerre.

On dit que le conseil a voté non sur ces deux questions.

TRIPOLITAINE

Mouvements de troupes.

Tripoli, 26 février.

Les envois de troupes turques continuent ; leur effectif atteint 13,000 hommes. La colonie européenne est inquiète.

ITALIE

La catastrophe du Corso à Rome

Rome, 26 février.

Le dernier jour du carnaval, à Rome, a été marqué par un incident des plus douloureux, qui s'est produit pendant la course séculaire des *Barberi*. On donne ce nom à des chevaux dressés en liberté qu'on lance au galop, sur la promenade du Corso, à travers une double rangée de curieux, et dont la vitesse est stimulée par des gongs armés d'aiguilles, qui leur battent les flancs.

A 5 heures, comme d'habitude, les soldats firent écarter la foule. Au signal donné par les trompettes, les chevaux, rangés sur la *piazza del Popolo*, partirent au triple galop dans la direction de la *piazza Venezia*. Tout à coup, comme ils passaient sous les balcons du palais Fiano, où se trouvaient le roi et la reine, en compagnie de plusieurs personnes de la cour, une émeute épouvantable s'éleva. Avant qu'on eût pu les arrêter dans leur course furieuse, les chevaux venaient de plonger dans la foule, qui ne s'était pas encore rangée pour les laisser passer. Le désordre qui suivit est indescriptible. Les bêtes, affolées, s'étaient abattues au milieu des spectateurs, ruant, mordant, mêlant leur écume au sang des infortunés qu'ils déchiraient du fer de leurs sabots du haut du balcon, le roi suivait avec anxiété les péripéties de ce drame tandis qu'on s'empresait autour de la reine évanouie.

Il y a eu deux morts et un grand nombre de blessés, dont quinze grièvement. Ces derniers ont été transportés à l'hôpital *San-Giacomo*, où le roi est allé leur adresser quelques paroles de consolation.

GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 26 février 1882.

Mon cher directeur, Ainsy que je vous le disais hier, il s'est passé un fait qui aurait pu amener peut-être une solution à la triste situation, dans laquelle se trouvent, non seulement nos grévistes, mais encore l'industrie et le commerce roannais.

Voilà le fait dans toute sa simplicité : Vendredi soir, un honorable négociant roannais discutait avec quelques amis, et déplorait de voir, en ville, l'inquiétude qui y règne depuis quelques jours, en raison de la grève.

La discussion, sans prendre un caractère absolument agressif, m'obligea d'intervenir et de soutenir nos amis. Sans entrer dans les détails qui s'ensuivirent, il fut convenu que l'honorable négociant dont je vous parle, et moi,

nous tenterions de ménager, entre les parties intéressées, une entrevue, qui, selon l'avis général, ne pouvait manquer d'amener de bons résultats.

Cette entrevue devait avoir lieu sur un terrain neutre, dans un endroit, où grévistes et patrons seraient absolument chez eux.

Les grévistes, près desquels je me suis rendu, ont accepté de s'expliquer. M. le sous-préfet à qui je m'adressai pour obtenir une salle indépendante me dit qu'il était tout prêt, pour tenter une conciliation, à mettre une des salles de la préfecture à la disposition des délégués de chaque parti.

M. Subrin, adjoint au maire de Roanne, mit de son côté une salle de l'Hôtel de Ville au service de la conciliation ; la chacun était chez soi, il n'y avait aucun amour-propre froissé et, d'après l'opinion de tous (car le bruit s'en était répandu dans la ville), la grève était terminée.

Quelques personnes inconnues de moi sachant ce qui se passait, m'aborderent dans la rue et me prièrent de faire tout mon possible pour mettre fin à une crise, qui, si elle se prolongeait, deviendrait une ruine pour le pays.

Fort de l'adhésion des grévistes j'attendis la réponse des patrons.

Elle ne se fit pas longtemps attendre. Ces messieurs répondirent qu'ils consentaient à une entrevue, mais dans leur local personnel, ne voulant à aucun prix confier avec les ouvriers dans un local appartenant à la sous-préfecture, à la mairie, en un mot c'était refuser très nettement les tentatives de conciliation projetées par des personnes absolument étrangères à la grève.

L'OPINION GÉNÉRALE

Vous dire les malédictions lancées contre MM. les ONZE serait impossible. L'opinion de toute la presse locale, est que chacun doit adresser des félicitations aux ouvriers pour la manière calme et digne dont ils supportent l'autocratie patronale ; ce refus de conciliation émané des patrons ne fait qu'ajouter à l'animosité dont ils sont l'objet depuis longtemps déjà.

Plusieurs lettres m'ont été adressées me priant de faire ressortir ce qu'il y a d'odieux dans la conduite des Brechard et autres affaires qui prétendent se cataloguer seigneurs suzerains de la localité. Je ne suis aujourd'hui que le porte-parole de l'opinion publique et m'adressant au comité des onze, je me permettrai de leur donner l'assurance de mon indignation la plus distinguée et de leur traduire très exactement les sentiments qu'ils inspirent à Roanne.

A MESSIEURS LES ONZE

Eh quoi ! Messieurs, vous qui depuis longtemps vivez du travail de plus de trois mille ouvriers, vous qui avez rempli vos coffres-forts en exploitant à votre profit le prolétariat roannais, vous ne vous rendez donc pas compte de la situation que vous créez à notre ville. Vous ne savez donc pas que la concurrence s'organise dans différentes localités rivales et que déjà on prend des mesures pour nous enlever ce qui faisait toute notre prospérité.

Jetez donc un coup d'œil sur Rouen, Saint-Dié, Flers, Condé et Bar-le-Duc, et vous verrez ce qui s'y passe.

Vous devez comprendre que si l'organisation, qui se prépare, vient à s'accomplir, vous aurez, vous, à vous reprocher la ruine du pays.

Qu'êtes-vous donc, Messieurs ? Une tentative de conciliation vous est proposée, tout porte à croire qu'elle peut aboutir, et vous retranchant dans un orgueil qui ne sied à aucun de vous, vous la rejetez brutalement, bêtement allions nous dire, prétextant une question de ce que vous appelez vos principes, et quels principes ?

La sous-préfecture met à votre disposition une salle dans laquelle chaque délégué peut être admis à se faire entendre. La mairie vous offre une salle de l'Hôtel-de-Ville et vous répondez par une fin de non-recevoir.

Vous osez répondre que vous exigez que les ouvriers se rendent chez vous ou que vous refusez d'avoir une seule entrevue avec eux.

Encore une fois, qu'êtes-vous donc pour vous instituer ainsi en seigneurs féodaux ?

Vous n'avez donc pas réfléchi que vous êtes ONZE seulement et que vous avez l'audace de dicter des volontés à TROIS MILLE personnes ?

Pensez-vous déroger par hasard ? Avez-vous affaire à des repris de justice, ou à des citoyens honnêtes et laborieux, électeurs comme vous, (ils s'en souviendront) et qui, si vous les payez, vous rendent en services plus que vous ne leur donnez en argent.

Avez-vous réfléchi encore à toutes les misères que votre ridicule orgueil peut déchaîner sur Roanne ? Que l'industrie qui fait notre prospérité nous soit retirée, et Roanne devient-elle pauvre ?

A qui le devra-t-on ? A ceux qu'on appellera un jour : la bande des Brechard, ou bien encore Brechard et ses complices.

Encore une fois et pour la dernière, réfléchissez-y bien ; vous voyez le calme des ouvriers, alors qu'ils n'auraient qu'un signe à faire pour mettre le pays dans une position terrible. Ce signe, ils ne le font pas, parce qu'ils sont plus sages que vous ; mais, de votre côté, votre attitude les y pousse, vous faites ce que vous pouvez pour les y contraindre.

Quoi qu'il arrive, le pays s'en souviendra.

LES GRÉVISTES

Les grévistes se sentent forts, ils ont aujourd'hui pour eux l'opinion publique ; ils organisent des bals, des concerts, des assauts d'armes, etc., etc.

Ces braves ouvriers travaillent pour subvenir aux besoins du moment et de tous côtés les dons affluent. Hier on a distribué 2,214 francs aux nécessiteux, les grévistes savent qu'on ne les laissera pas mourir à la peine et ils ont confiance.

Ils savent qu'il y a de la solidarité dans la classe ouvrière plus que partout ailleurs, ils en ont chaque jour des preuves.

Et pendant que leur calme, leur union font l'admiration de la population roannaise, les onze, les Brechard et tutti quanti se font clouer au pilori de l'opinion publique.

Henry LAPEYRE.

CHRONIQUE AGRICOLE

LES SYNDICATS DE DÉFENSE CONTRE LE PHYLLOXERA

Le directeur de l'Agriculture, M. Tisserand, vient de communiquer à la commission supérieure du phylloxera un rapport sur la campagne phylloxérique de 1881.

Ce rapport prouve les progrès énormes que la question des insecticides a faits depuis quelques années et surtout en 1880 et en 1881. Ces progrès sont encore à encourager, et tous les viticulteurs doivent le comprendre, maintenant qu'est terminée la lutte désastreuse qui existait autrefois entre les propagateurs des insecticides et les propagateurs des plants américains.

C'est un fait constaté, il faut sauver les vignes phylloxérées ou tout au moins prolonger leur existence au moyen des insecticides, aussi est-ce avec plaisir que sur le rapport de M. Tisserand, on croit que, en 1873, 153 personnes syndiquées 330 hectares et recevaient des subventions s'élevant à 46,937 fr. ; qu'en 1881, 1,527 viticulteurs syndiquaient 6,671 hectares et se partageaient des subventions s'élevant à 510,128 fr. ; et, qu'en 1881, 6,414 associés se réunissaient pour traiter 17,530 hectares et obtenaient des subventions s'élevant à un million 103,936 fr.

Le fait le plus remarquable qu'il convient de noter en relisant l'histoire de ces syndicats de 1881 est, dit M. Tisserand, l'entrée dans ces associations, des petits viticulteurs qui n'hésitent pas à venir syndiquer les parcelles les plus minimes. Dans certains syndicats, on peut relever des parcelles dont la superficie est d'un ar seulement. N'est-ce pas là une démonstration bien évidente de l'utilité des subventions données par la loi, en même temps que de

la foi qu'on peut concevoir dans le résultat des insecticides, que cet engagement du petit vigneron, toujours défilant et chancelant, qui ne s'engage qu'à bon escient et lorsqu'il a conviction très profondément assise.

Le département du Rhône est un de ceux qui ont marché le plus rapidement. En 1879, on comptait seulement un syndicat comprenant 34 hectares. En 1880, il y en avait onze, ce qui représentait 233 hectares, et en 1881, il s'en est constitué 116, comprenant 3,481 hectares et 3,570 associés.

Il est à espérer que cette progression ira toujours en croissant et que, en attendant le produit des vignes américaines, on conservera ce qui reste encore de nos vignobles français.

LES CHÊNES TRUFFIERS

Il est quelquefois permis de rire ; c'est ce que prouve un des rédacteurs de la *Maison de campagne*, en traitant des chênes truffiers. Cette question paraissait depuis longtemps être tombée dans l'oubli, et pour cause, mais pas du tout ; M. Barlez vient de recommander la série des discussions que on lui en a fait autrefois à ce sujet.

D'après M. Barlez, les botanistes qui ont classé la truffe dans les champignons et ont prétendu trouver son monde de reproduction ont dû se tromper, parce que, au lieu d'aller étudier si loin, il est bien plus facile de supposer que la truffe est une noix de Galle souterraine, en admettant, comme dans l'histoire sainte, qu'il y a là un mystère et que la formation de la truffe tout aussi incompréhensible que la formation des noix de galle aériennes.

Mais si M. Barlez, qui dit avoir acquis une « expérience inappréciable » dans la détermination des glands truffiers, avait cherché, sans parti pris, à se rendre compte plus exactement des faits, il aurait vu que les entomologistes expliquent la formation des noix de galle aériennes avec autant d'autorité et de vraisemblance que les botanistes expliquent le mode de végétation de reproduction de la truffe, et il ne se baserait pas sur des hypothèses contraires à toutes les données scientifiques du jour pour recommander une culture sur laquelle on a pu fonder de grandes espérances, mais sur le compte de laquelle on a dû beaucoup en rabattre.

Au début, des cultivateurs consciencieux ont été eux-mêmes trompés, ils ont semé des glands truffiers, ont obtenu des chênes, mais jamais truffes et il serait tout simplement naïf d'aller recommander à nouveau cette culture, malgré que M. Barlez prétend qu'il est « mathématiquement, géologiquement certain que le truffier donnerait d'excellents résultats dans le nord et le centre de la France ».

Et cependant, comme de toute chose il est bon de tirer une morale, je la trouve toute entière dans la fin de l'article de M. Barlez. Après avoir fait remarquer que les glands truffiers sont rares et fort chers, il dit avoir eu la grande, l'heureuse chance, s'en procurer 600,000, qu'il offre gracieusement aux abonnés de la *Maison de campagne*... à raison de 25 fr. les 250, 45 fr. les 500, etc.

La morale est simple, mais elle est mauvaise.

A. DIDIER.

LE CRIME DE PRIAY

Nous avons donné hier quelques détails sur l'horrible crime commis vendredi dernier dans une commune voisine de Pont-Ain.

Voici les détails que nous avons pu recueillir aujourd'hui sur ce triste drame.

Le lieu du crime

A cinq kilomètres de Pont-Ain et à trente-cinq de Bourg, se trouve la charmante commune de Priay qui se compose de divers petits hameaux, disséminés pittoresquement sur son territoire.

Celui de ces hameaux où a eu lieu le crime a nom Bellegarde.

La victime et le meurtrier

La victime est un nommé Razurel, cultivateur et propriétaire ; l'assassin est également cultivateur et se nomme Vallard.

Razurel était âgé de 32 ans. Doué d'un excellent caractère, nature douce et timide, il était bon et serviable et jouissait de l'estime générale. Il était marié, depuis quelques années, à une femme légère et coquette que la rumeur publique accusait d'entretenir des relations coupables avec Vallard.

Là est la base du drame, là est la cause de ce triste événement. Vallard est un petit homme à l'aspect dur et peu sympathique ; ses regards expriment de mauvais instincts et il a toutes les apparences d'un homme dangereux. Il possède quelques terrains et exerce les fonctions de conseiller municipal de Priay.

On s'explique difficilement comment la femme Razurel a pu tromper son mari pour se livrer à un personnage pareil ; c'est à croire qu'elle est complètement dénaturée.

Razurel sans avoir jamais eu la preuve certaine de l'infamie de sa femme était devenu très soupçonneux ; à diverses reprises, de violentes querelles avec cette dernière s'étaient élevées à ce sujet et ces derniers temps il accusait publiquement Vallard, de troubler la paix de son ménage.

Le drame

Vendredi dernier, dans la soirée, Razurel, après quelques travaux agricoles dans une de ses terres, rentrait dans son domicile vers sept heures du soir.

En passant dans un petit bois voisin du hameau, il fut fort surpris d'y rencontrer Vallard.

Une discussion s'éleva, terrible d'abord, et ce dernier s'emparant d'un énorme caillou, se précipita sur Razurel, en lui fracassant littéralement la tête.

L'assassin a dû frapper sa victime avec un acharnement véritablement sauvage, car la tête du malheureux Razurel a été entièrement brisée.

Cet horrible drame n'avait duré que quelques instants. Le meurtrier, dans le but de faire disparaître les traces de son épouvantable attentat, traîna le corps de sa victime jusqu'à une mare se trouvant à une trentaine de mètres de là.

Lui attachant alors une lourde pierre au cou, il la précipita dans l'eau et la recouvrit à la hâte de quelques fagots. Après cette triste besogne, il rentra tranquillement chez lui.

Découverte du cadavre

Vers dix heures du soir, la femme Razurel ne voyant pas revenir son mari, manifesté son inquiétude à quelques voisins.

Deux de ceux-ci affirmèrent avoir entendu des cris de détresse partis du petit bois où s'était passé le crime, mais comme ils avaient cessé aussitôt, ils n'y avaient prêté aucune attention sérieuse.

Razurel ne rentrant pas, on soupçonna un malheur et les habitants du hameau, munis de lanternes et de torches se dirigèrent vers le bois désigné où ils eurent bientôt découvert le cadavre de la malheureuse victime.

Déscente de justice

Le parquet de Bourg, prévenu immédiatement, arriva le lendemain.

M. Allod, procureur de la République ; M. le juge d'instruction et son greffier ; un capitaine de gendarmerie ; M. Perrot, juge de paix à Pont-Ain et le maréchal-des-logis Perrin, commencèrent les premières formalités.

Arrestation du meurtrier

L'opinion publique accusant Vallard de ce meurtre, M. Perrot n'hésita pas à le faire arrêter.

Pressé de questions, le meurtrier fit des aveux complets grâce auxquels nous avons pu raconter complètement le drame.

Cependant, on pense que son récit n'est pas de la plus grande exactitude. On a tout lieu de supposer qu'il y a eu guet-apens et non rencontre inattendue. Le caillou qui a servi d'arme homicide à l'assassin, est de tout autre nature que ceux qu'on remarque sur le lieu du crime ; il a donc dû être apporté d'autre part.

On dit encore que c'est, poussé par la femme Razurel, que Vallard aurait commis ce crime, afin de se débarrasser d'un mari qui devenait de plus en plus gênant par ses reproches continuels au sujet des relations criminelles de son épouse.

On affirme aussi, que le docteur Villemet du Pont-Ain, qui a fait l'autopsie du cadavre, a reconnu des traces d'empoisonnement.

Tous ces faits sont sans doute d'une grande importance et serviront à faire le jour complet sur cette affaire.

La femme Razurel est gardée provisoirement à vue.

La petite et paisible population de Priay a été considérablement émue par ce crime épouvantable.

An dernier moment, nous apprenons que la femme Razurel, bien d'après l'autopsie du corps de la victime, sérieusement faite, ait prouvé qu'il n'y a aucune trace d'empoisonnement.

THÉÂTRES

L'AMI FRITZ

Samedi à eu lieu aux Célestins la première de *L'ami Fritz*.

Cette comédie, tirée d'Eckmann-Chartrian, n'a pas eu le don de charmer le public.

Nous nous en étions étonnés, vu la valeur de l'œuvre, mais nous l'expliquons vu la faiblesse de l'interprétation.

Cette charmante scène intime, cette petite histoire d'amour demande à être jouée par des artistes comprenant leur rôle et sentant ce qu'ils disent.

Nos artistes des Célestins ont sans doute fait de leur mieux, mais n'ont pas réussi. Nous devons cependant féliciter Mlle Carina qui a été ravissante dans le rôle de Suzette.

Nous préférons ne rien dire des autres interprètes, n'ayant pas à les féliciter.

L'ami Fritz ne fera certainement pas de fructueuses recettes.

J. DAVERNY.

SPECTACLES DU 27 FÉVRIER 1882

Grand-Théâtre

7 h. 3/4. — *Le Prophète*, grand opéra.

Théâtre des Célestins

7 h. 1/2. — *Les Deux sœurs*.

L'ami Fritz

Le Supplément d'un homme.

Alcazar. (Rue de Séze)

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante, parée, masquée et travestie.

Tous les samedis bal masqué.

Folles-Bergères

Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidet (Cours du Midi)

Séance à 8 h. 1/2.

CONCERT LUIGINI

Une grande solennité musicale réunissait avant-hier, au Grand-Théâtre, une foule considérable et sympathique.

Il s'agissait d'une brillante audition musicale, M. Luigini donnait son concert annuel.

Depuis les concerts du regretté Georges Hainl, nous n'avions vu pareil empressement ; le tout Lyon artistique était là.

Disons d'abord que le programme, intelligemment composé et du plus grand attrait, a été rigoureusement exécuté.

Au moment où M. Luigini prend place à son pupitre, les applaudissements éclatent de toutes parts, ovation sympathique et spontanée s'adressant autant à l'admirable talent du jeune chef d'orchestre qu'à son charmant caractère.

Tous nos artistes, M. Dupuis-Girard, violon-solo des Champs-Élysées, les chanteurs et l'orchestre ont fait merveille et ont été très applaudis.

Entre la première et la seconde partie, Mme Bean est venue remettre à M. Luigini une superbe couronne d'or aux applaudissements de la salle entière.

Cette nouvelle marque de sympathie venait de la part des artistes de la troupe, qui tous possèdent la plus grande estime pour l'excellent Luigini.

Le morceau saillant du concert a été le septuor d'*Hernani* interprété de la

manière la plus remarquable, elle s'arrêta. Elle était vivement émue.

Son cœur battait violemment et elle sentait que ses yeux se mouillaient de larmes.

Elle tira lentement la lettre de son sein.

— Mon Dieu, que vais-je apprendre ? soupira-t-elle.

Elle tenait le papier entre ses doigts frémissants.

Les yeux fixés sur l'enveloppe, elle murmurait :

— C'est l'écriture de Firmin ; brave et bon serviteur, c'est lui qui m'écrit. Cependant elle était toujours hésitante ; elle n'osait pas briser le cachet, elle avait peur.

— Ah ! il faut que je sorte de cette horrible incertitude ! s'écria-t-elle.

Elle laissa échapper un nouveau soupir, et elle déchira l'enveloppe. D'abord, il lui fut impossible de lire ; les larmes qui roulaient dans ses yeux éteignaient sa vue.

Elle les essuya.

Alors, le dos appuyé contre un arbre, ayant ouvert d'elle un épais rideau de feuillages encore verts, elle lut les lignes suivantes :

« Madame la marquise, tous les matins, je prenais la plume pour vous écrire, mais impossible, ma main tremblait si fort que la plume me tombait des doigts. Je suis dans une état douloureux et ne puis me faire une idée d'un enfant. Oh ! ne vous effrayez pas, madame la marquise, c'est de joie et de bonheur que je pleure. »

« Il est sauvé, madame la marquise, il est sauvé ! »

(A suivre.)

Fouilleton du RÉVIL LYONNAIS

34

LES DEUX MÈRES

PAR

Émile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ À MORT

(Suite.)

Le reste de la lettre du notaire contenait des vœux pour le rétablissement du marquis, des compliments à la marquise, l'offre de ses services et l'assurance de son dévouement.

Sosthène et sa mère triomphaient sur toute la ligne.

C'était un rêve féerique qui se réalisait pour eux.

Leur joie, leur ravissement devenait du délire.

Ils étaient éblouis.

Comprenez-vous, maintenant, dit madame de Perny à sa fille, comprenez-vous ?... Vous portez un beau nom, et vous allez avoir, que dis-je, vous possédez des fortunes de France... Inégales, voilà ce que votre frère et moi avons fait pour vous, voilà ce que nous vous avons donné !...

La marquise répondit d'une voix sourde :

— Oui, voilà ce que vous avez fait

pour moi ; oui, voilà ce que vous m'avez donné : la fortune augmentée et l'infamie grandie.

XXIII

LA LETTRE DE FIRMIN

Sosthène de Perny ne perdit pas de temps. Le soir même, il boucla sa valise et se mit en route pour les Pyrénées afin de prendre possession de l'héritage de la duchesse de Chesnel-Tanguy.

Il avait en poche la procuration notariée de son beau-frère, laquelle lui donnait les pleins pouvoirs d'agir, en toute circonstance, aux lieux et place du marquis de Coulange.

— Je serai probablement de retour dans quinze jours, avait-il dit à sa mère, en la quittant.

Resté là bas le moins longtemps possible, avait répondu madame de Perny. Dans tous les cas, si nous recevons la nouvelle de la mort du marquis, je le préviendrai aussitôt par une dépêche.

Depuis plus de quinze jours, aucune lettre venant de Madère n'était arrivée à Coulange.

façon la plus remarquable par nos artistes.
Cette belle page de Verdi a été bis-sée.
Le concert s'est terminé par une excellente interprétation des airs de ballets égyptiens d'Aida joués par l'orchestre du Grand-Théâtre et l'excellent musicien de 22 de ligne.
Le succès en somme a été considérable et le public s'est retiré enchanté de cette charmante soirée.

J. J.

TENTATIVE DE SUICIDE

Hier, vers trois heures et demie, les paisibles habitants de la maison sise rue François-Dauphin, n° 18, ont été douloureusement émus par une tentative de suicide accompli dans les circonstances suivantes :

Au 5^{ème} étage de cette maison, habite depuis un an environ la nommée L..., âgée de 32 ans.
A la suite d'une querelle avec son amant, qui occupe une chambre contiguë à la sienne, cette fille a enjambré brusquement l'appui de sa fenêtre et s'est précipitée dans le vide.

La chute a été heureusement amortie par un grillage en fer assez épais qui recouvre un ciel ouvert donnant sur la cour.

Relevée dans un piteux état par les voisins accourus au bruit de sa chute, la fille L..., qui porte à la tête et au bras d'assez graves contusions, a été transportée à l'hôtel-Dieu.

Ses blessures, quoique sérieuses, ne mettent pas sa vie en danger.

Cette malheureuse paraît atteinte de la monomanie du suicide. Déjà dans les mois de décembre et de janvier derniers elle a cherché à mettre fin à ses jours par l'asphyxie d'abord et par le poison ensuite.

Espérons que cette tentative, qui n'aura pas de suite fâcheuse, sera la dernière.

CHRONIQUE LOCALE

L'affaire du café Américain viendra décidément mercredi prochain, 1^{er} mars, devant le tribunal correctionnel.

Il s'agit, comme on sait, de la tenue d'une maison de jeu clandestine et d'excitation de mineurs à la débauche.

On nous dit, mais nous n'osons le croire, qu'à la suite de la descente de police au café du Cercle, on aurait, dès hier soir, cessé complètement de jouer dans un certain café du quartier Bellecour, bien connu des joueurs, des dames... du tapis vert et de la police, sans doute.

Serait-ce vrai ?

Un grave accident, qui pouvait avoir de terribles conséquences s'est produit samedi dernier, vers quatre heures de l'après-midi, dans la cour de la maison portant le n° 84 de la rue de Crillon.

Des ouvriers au nombre de quatre, qui étaient occupés, sous la direction d'un architecte, à la construction d'un bâtiment élevé dans cette cour ont été, par suite de l'effacement subit d'un pan de mur, précipités d'une hauteur de 6 mètres environ.

Trois d'entre eux ont pu se relever presque sains et saufs. Le quatrième, ainsi que M. Genevet, architecte, ont été grièvement blessés.

Après avoir reçu dans une pharmacie voisine les soins que comportait leur état, ils ont été reconduits en voiture à leur domicile.

Leurs blessures, quoique graves, ne mettent pas leur vie en danger.

Un triste cas d'homicide par imprudence !

La famille C..., habitant le quartier des Terreaux, est, par suite d'une erreur qui a coûté la vie à un jeune enfant, âgé de trois ans, plongée dans une désolation profonde.

Dans la nuit du 22 au 23 courant, la femme C... obligée de se rendre de grand matin à son travail, pria son mari d'administrer à l'enfant malade une potion contenue dans une fiole déposée sur la cheminée.

Par suite d'une fatale erreur, C... lui fit prendre de l'acide chlorhydrique, et le pauvre petit être succomba le lendemain.

Le docteur Savy, appelé à son chevet, a constaté que l'absorption du liquide corrosif avait amené une perforation intestinale et entraîné la mort. Le commissaire de police du quartier, informé de ces faits, a procédé à une enquête et a transmis le dossier de cette triste affaire au parquet.

Un enfant du sexe masculin, âgé de 18 mois environ, a été abandonné vendredi soir à 8 heures, sur la place Bellecour, à l'angle de la rue des Deux-Maisons.

Le pauvre petit être a été recueilli pendant deux jours par un généreux citoyen, M. Lambert.

Aucune réclamation ne s'étant produite depuis, M. Marroix, commissaire de police du quartier de Bellecour, informé de cet abandon, a fait admettre l'enfant à l'hospice de la Charité.

Voici son signalement : taille, 0,82 ; cheveux blonds ; yeux châtains, front haut, nez moyen, bouche moyenne, oreilles grandes.

Signe particulier : La joue droite est un peu enflée.

Vêtu d'une chemise de coton, non marquée, et d'un pantalon de toile, portant l'initiale A et le chiffre 14 ; jupon en laine moirée, et jupe de dessous marron à raies blanches ; tablier en lustrine verte. Coiffé d'un bonnet blanc en coton et chaussé de petits souliers en cuir lacés sur le devant, oeillet en cuir.

Le suicide d'un employé du Comptoir d'Escompte, suicide que nous avons relaté hier, est malheureusement confirmé.

Cet individu, un nommé G... Emile, âgé de 46 ans, demeurant rue Neuve, s'est donné la mort dans son domicile, en se tirant un coup de revolver à la tempe droite.

G... dont les facultés mentales avaient subi brusquement une profonde altération, se croyait en butte aux persécutions d'ennemis imaginaires.

C'est à la suite d'un accès de folie, que ce malheureux a accompli son funeste dessin.

Dans la journée d'avant-hier, des passants ont relevé quai de la Guillotière, près le pont Lafayette, une femme B... qui était tombée sur le sol, en proie à une violente crise de nerfs.

Par leurs soins, elle a été transportée dans une pharmacie du cours Lafayette, où les soins les plus pressés lui ont été prodigués.

Le vent qui a soufflé avec une extrême violence sur notre ville, a causé des dégâts nombreux et fait une victime.

Une jeune fille qui passait, hier, rue de l'Annonciade, a été renversée sur le sol par une tuile qui, en tombant, l'a atteinte à la tête.

La pauvre enfant serait dans un état désespéré.

Le nommé François Doche, âgé de 15 ans, tisseur, rue Rabatel et Jean-Baptiste Passant, âgés tous deux de 16 ans et exerçant la même profession que le précédent, ont été écroués, avant-hier, sous l'inculpation de vol.

Hier, vers une heure de l'après-midi, le nommé Faure, marchand de chevaux à Vaise, descendait la rue Terme, conduisant une voiture attelée d'un cheval lorsque, arrivé au bas de la pente, il tourna si brusquement dans la rue d'Algerie, que le cheval, dont il n'avait pu modérer l'élan, s'abattit brusquement sur la chaussée. Faure fut lancé assez violemment sur le pavé et le cheval, s'étant relevé, foula aux pieds le corps de son conducteur.

Relevé par des passants, témoins de l'accident, le blessé a reçu les soins

empresés de MM. Mazade et Daloz, pharmaciens, rue d'Algerie.

Une voiture de place, requise à cet effet, l'a transporté à son domicile.

Un commencement d'incendie s'est déclaré dans la soirée d'avant-hier, vers sept heures, à l'angle des rues Tupin et Palais-Grillet, dans les bureaux de vente du Nouvelliste.

Le feu a pris naissance dans une cave où se trouvaient amoncées une quantité de vieux papiers.

Grâce aux prompts secours apportés par les voisins, les dégâts n'ont eu qu'une faible importance.

Ils sont couverts, d'ailleurs, par une assurance.

Un individu se disant employé de la Mairie centrale, s'est présenté avant-hier, chez plusieurs distributeurs des bureaux de bienfaisance et s'est fait remettre tous les bons disponibles.

Le signalement de cet audacieux voleur a été donné à la police qui le recherche activement.

Nous avons annoncé hier l'accouchement subit, dans la rue Belle-Cordière, d'une personne se rendant à l'hôtel-Dieu.

Nous apprenons aujourd'hui que cet accident est arrivé à la femme d'un de nos amis politiques, le citoyen Bâton.

Grâce aux soins pressés qui ont été prodigués immédiatement à la mère elle se trouve actuellement dans un état fort satisfaisant et son enfant va pour le mieux.

Cercle des Étudiants des Facultés de l'Etat

Aujourd'hui 27 février 1883, par autorisation spéciale, réunion générale des membres du Cercle des Étudiants des Facultés de l'Etat, brasserie Georges (Perrache), à huit heures précises du soir.

Réunion des Charpentiers

Séance du 26 février 1882

Le projet d'un grand bal donné à l'occasion de la Saint-Joseph, a été accepté à l'unanimité.

Une commission de cinq membres a été nommée par l'assemblée, pour l'organisation de ce bal.

La commission prépare une réunion privée pour le 28 courant, à huit heures précises du soir. Salle Célière, rue Ste-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu de la commission exécutive.
Pour la commission :
Président, FERRAT ; Secrétaire, MOYNE ;
Assesseurs, RICHARD et BLANCHARD ; le trésorier, GONTARD.

Sou des Ecoles

Les délégués du Sou des Ecoles (5^e arrondissement) remercient M. Bidel, qui a bien voulu autoriser la Société du Sou à faire une quête dans sa superbe galerie et en même temps ses employés et les dames qui ont bien voulu nous aider dans notre travail, à tous, nos sincères remerciements.

La quête a produit la somme de 15 fr. 40, versée au citoyen Dumas, trésorier du 5^e arrondissement.

Le collecteur, Louis J. SAUNIER.

Le trésorier, DUMAS.

La société chorale l'Union Lyrique, de Lyon, a l'honneur d'informer MM. les jeunes gens qui voudraient faire partie de la société, pour le concours de Genève, qui a lieu les 13, 14 et 15 août, qu'elle reçoit les adhésions tous les mardis et samedis, à huit heures du soir, à son local, cours Lafayette, 5, ou passage Coste, 3.

Le secrétaire, BONNARD.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

CONSEIL DE GUERRE DU 12^e CORPS D'ARMÉE

Saint-Etienne. — Dans sa séance du 21 février courant, le conseil de guerre du 13^e corps d'armée, a condamné le soldat Rouffert, du 88^e de ligne, en garnison à Saint-Etienne, à 5 années de réclusion, à la dégradation militaire, pour vol d'un porte-monnaie contenant 4 fr. 40, au préjudice d'un de ses camarades nommé Pichet. Rouffert avait déjà subi trois condamna-

tions pour vol, attentat à la pudeur et bris de clôture.
C'est ce qui explique la sévérité du conseil.

Un portemonnaie, contenant une certaine somme d'argent, a été trouvé, hier, sur la voie publique et déposé au bureau central de police où on peut le réclamer.

Terrenoire. — On nous annonce, en dernière heure, qu'un assez fort incendie se serait déclaré dans la direction de la vallée du Gier.

Des personnes qui arrivent de Janon ont déclaré avoir vu de hautes flammes sillonner les nues et semblaient venir d'un bois taillis, situé sur la hauteur.

M. le procureur de la République se serait rendu immédiatement sur les lieux.

ISÈRE

COUR D'ASSISES

Grenoble. — L'audience d'hier a été consacrée à une affaire de faux.

Gustave Pras, 35 ans, marchand de bestiaux à Saint-Jean-de-Bournay a mis en circulation vingt un billets faux s'élevant à la somme de 10,000 francs en paiement de dettes, de remboursement d'effets ou cont^e remise d'espèces.

Il n'a pas subi de condamnations mais il est en faillite et son passif s'élève à 25,000 francs, tandis que son actif ne se monte qu'à 12,000 francs.

M. Bernard, avocat général a demandé une condamnation.

M. Charbonnier a rappelé dans une magnifique plaidoirie les bons antécédents de son client et a démontré la non intention de nuire.

Le jury a rendu un verdict négatif. En conséquence la cour a prononcé l'acquiescement de Pras.

BAL DES ÉTUDIANTS

Le bal de la mi-carême organisé par les étudiants en droit, en médecine et en pharmacie de notre ville, aura lieu le mercredi 14 mars prochain, à 10 heures du soir, dans la salle du théâtre.

Dans la réunion qui s'est tenue vendredi soir à la brasserie du Sud, MM. les étudiants en médecine et en pharmacie ayant manifesté le désir de ne voir aucun président actif ou honoraire, l'assemblée s'est rangée à cet avis et a nommé des commissaires généraux chargés de représenter chacune des facultés.

SIMPLE HISTOIRE

Vienne. — Vendredi dernier, au hameau de Charlemagne-sur-Vienne, s'éteignait, dans des sacrements de l'Eglise, la nommée Barola, âgée de 68 ans.

Le jeudi cette brave femme se voyant sur ses fins, demanda un prêtre de sa paroisse qui est celle de Saint-André-le-Haut, dont Charlemagne dépend.

On obtint à ses vœux, mais la malade trouva trop jeune le vicair qui lui fut déposé et elle ne voulut pas se confesser. Sur sa demande, on alla quérir le curé de Saint-Georges, qui confessa et administra, comme il convint, la femme Barola.

Ceci est le prologue de notre histoire. Afin de procéder aux funérailles de la trépassée, on prévint le curé de St-André-le-Haut qui fixa la cérémonie au dimanche soir, à cinq heures.

La décomposition faisant de rapides progrès, la famille trouva cette heure trop éloignée, et envoya demander qu'on voulût bien fixer les obsèques à 8 heures du matin.

Le concierge du saint lieu chargé de trancher ces sortes de difficultés en l'absence du curé ou de ses vicaires, déclara qu'on ne pourrait faire l'enterrement qu'après la messe de dix heures, ce qui fut accepté.

Comme le hameau de Charlemagne se trouve éloigné de l'église de quatre kilomètres, sur les 8 heures du matin la famille procéda à la levée du corps, et à 9 heures le cortège arrivait à l'endroit de Charlemagne où, d'ordinaire, l'officiant vient à la rencontre de tout fidèle décédé. Une délégation se rendit aussitôt à la sacristie pour prévenir que le cortège venait d'arriver.

Le vicair auquel on s'adressa, déclara qu'en attendant la fin de la messe on pouvait porter le corps à l'église ainsi que cela se fait du reste en pareil cas.

M. le curé survint, fort de son omnipotence, s'opposa à la chose, prétextant que son église étant pleine de monde, et lui était impossible de recevoir la morte et que la famille pouvait en faire ce que bon lui semblerait (sic).

La délégation rendit compte de ce qui se passait aux nombreux assistants qui accompagnèrent la défunte.

On décida qu'il fallait aller directement au cimetière, car raisonnablement on ne pouvait laisser au milieu de la route pendant plus d'une heure encore la pauvre morte et les vivants.

Une dame proposa cependant de tenter une suprême démarche. A cet effet, ladite dame se rendit auprès du peu hospitalier curé qui, tenu dans son ostracisme, lui ferma simplement au nez la porte de la sacristie.

Eh voilà comme une bonne vieille femme, dument munie des sacrements de l'Eglise, a été, grâce à la façon d'agir de M. le curé, enterrée civilement !

Fin et morale de cette simple histoire ?
Espérons que le bon Dieu, plus éloquent que son représentant, ouvrira toute grande la porte du royaume du ciel à celle qui, étant en état de grâce, n'a pu se faire seulement ouvrir ici-bas, la porte d'une modeste église.

Le canton de Saint-Pierre-Val vient de perdre son digne représentant, M. Giraud Lafayolle, conseiller d'arrondissement, a rendu le dernier soupir entre les bras de son fils, M. Gaston Giraud, maire de Vals-les-Bains.

M. Giraud Lafayolle, homme de bien, était un républicain convaincu ; il comptait de nombreux amis et joignait aux plus hautes qualités, une modestie exemplaire. Ses obsèques ont eu lieu hier, dimanche, à Albon, à trois heures de l'après-midi.

VAUCLUSE

Carpentras. — Un jeune garçon de notre ville s'est brouillé la main en fermant une porte. Le petit doigt a été broyé.

Le docteur a jugé opportun de lui amputer le doigt.

Un marchand de fruit de notre ville, habitant rue Dorée, a été trouvé mort dans son logis. On présume que cette mort subite provient d'une indigestion causée par le froid.

La science archéologique a découvert dernièrement dans les environs d'Orange, en sevelant dans un tas de pierres, une magnifique épée en bronze, mesurant 80 centimètres de longueur.

Cette épée, d'après des amateurs archéologues, daterait de l'époque Gauloise, et par conséquent remonterait à 3,000 ans.

Cet antique chef-d'œuvre de nos ancêtres, fait partie de la collection remarquable de M. Morel, receveur des finances, à Carpentras.

DERNIÈRE HEURE

ELECTIONS LÉGISLATIVES

DU 26 FÉVRIER

ALPES-MARITIMES

Grasse

Un député à élire en remplacement de M. Chiris, élu sénateur.

Léon Renault, républicain... élu 8000

Marrou, id.

Pollon de Masini, id.

Berniol, id.

Giraud, id.

HÉRAULT

2^e circonscription de Béziers

Un député à élire en remplacement de M. Devès, qui a opté pour le siège de Bagnères-de-Bigorre.

Sigismond Lacroix, radical.....

Michel Vernière, opportuniste.....

Joseph Chauvet, monarchiste.....

BASSES-PYRÉNÉES

Oloron

Un député à élire en remplacement de M. La Caze, élu sénateur.

Henri Rey, rép..... (élu)

SARTHE

Première circonscription du Mans

Un député à élire en remplacement de M. Rubillard, élu sénateur.

Leporché, rép..... (élu)

Saint-Calais

Un député à élire en remplacement de M. Le Monnier, élu sénateur.

Godefroy Cavaignac, maître des requêtes au conseil d'Etat, fils de l'ancien chef du pouvoir exécutif en 1818..... (élu)

SEINE

Onzième arrondissement

Un député à élire en remplacement de M. Floquet, nommé préfet de la Seine.

— Trois. — Un le matin et deux le soir.

— A quelles heures ?

— A neuf heures du matin ; à neuf et à dix heures du soir... Madame de Chaslin ne s'endort guère avant minuit.

— C'est bon à savoir... Je n'ai plus rien à te dire aujourd'hui... S'il survient quelque chose d'imprévu, une lettre à Malpertuis sur-le-champ...

— N'y aurait-il pas, dit Adrienne, un moyen d'établir entre nous une correspondance régulière et point dange-reuse ?

— Oui, par le jardin, quand j'en aurai la clef.

— C'est juste... A gauche de l'entree se trouve un pavillon rustique. Sur une console de la pièce du rez-de-chaussée, deux potiches de vieux Delft contiennent des fleurs artificielles...

— Vous pourrez entrer la nuit et glisser sous la mousse un billet sans adresse et sans signature... ou prendre ce que j'aurai moi-même écrit...

— La clef du kiosque ?

— On ne l'enlève jamais.

— Nous nous entendrons à ce sujet après-demain, lorsque tu m'apporteras les objets demandés...

— Où vous verrai-je ?

— A la Madeleine, à neuf heures du matin... On trouvera tout naturel cette courte visite à l'église, dont à son insu certaine grande dame de ma connaissance m'a donné l'idée...

— Un dernier mot : Tu n'as questionnée au sujet de ta naissance ?

— Non...

— Tâche de faire naître les questions... Il me paraît utile qu'on sache le plus tôt possible que tu es la fille du comte Hector de Lasseny et de Lucienne-Aurélienne de Pont-Landry... Que penses-tu du vicomte Armand de Logery ?

Cadet, républicain op..... (élu) 6838

Gélez, employé, id..... 654

John Labusquière, rép. rad. oiv. 3258

SOMME

1^{re} circonscription d'Abbeville

Un député à élire, en remplacement de M. Lobitte, élu sénateur.

Carette, républicain..... (élu)

EDEN - THÉÂTRE DELILLE

Tous les soirs, Spectacle varié

Par MM. A. DELILLE et

NEWBORS

BILLET DE FAVEUR

offert aux lecteurs du Réveil

avec ce billet (coupé)

on ne paiera que

MOITIÉ PRIX

ENTERREMENTS CIVILS

Demain mardi 28 courant, à 3 h. 3/4, auront lieu les funérailles du citoyen

Joseph EIMIN

ex-légionnaire de la 3^e légion du Rhône

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Ferrandière, 42, pour se rendre directement au cimetière de Loyasse.

SOUSCRIPTIONS

Sou des Ecoles

Produit d'une cueillette faite à l'issu de l'enterrement civil de la citoyenne Moury, versée par le citoyen Coupe, 3 fr. 50.

Collecte faite à l'enterrement de la citoyenne Patru, rue Montesquieu, par les citoyens Chavassieux, Dussolin et Clavel, versée au trésorier du troisième arrondissement : 10 fr.

BULLETIN OUVRIER

Chambre syndicale des ouvriers maçons du département du Rhône. — To s les adhérents en retard de leurs cotisations sont priés de se mettre à jour le plus tôt possible. A défaut, on se verra forcé d'appliquer l'article 14 des statuts.

On reçoit les nouveaux adhérents tous les mardis, de 8 à 10 h. du soir, au siège social rue Villard, 18.

Avis. — Tout le syndicat est convoqué pour mardi 28 février, à heures du soir, (urgence).

Le secrétaire, L. MADEBÈNE.

Avis aux chaudronniers en fer de la ville et de la banlieue. — La chambre syndicale demande quinze ouvriers chaudronniers pour bateaux et charpentes. S'adresser au siège de la société, rue de la Monnaie, 13, chez M. Martin, tous les jours, de 8 heures du matin à 10 heures du soir.

La Commission,

La commission de sept membres est priée de se réunir lundi soir.

Lettre aux patrons. MEYER.

Syndicat des mécaniciens.

— Toute la corporation de mécaniciens et similaires, les chaudronniers en cuivre sont convoqués à une réunion publique qui aura lieu le mardi 28 février, à 8 heures du soir, salle de l'Elysée, rue Basse-du-Port-au-Bois.

ORDRE DU JOUR :

La commission de la grève la commission de règlement du travail, les syndicats, les collecteurs de chaque atelier sont convoqués d'urgence pour lundi 27 février, à huit heures du soir, au siège social.

Le Syndicat,

MARON, MARCHAND, GIRAUD calet, MAGNOR, CHAMLEUX, RENDU.

Chambre

CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 0/0	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 0/0	id.	18 mois
3 0/0	id.	1 an
2 1/2 0/0	d.	6 mois
2 0/0	id.	3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable à VUE	

CREDIT GENERAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CREDIT GENERAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. Boulevard de la Croix-Rousse, 159.

B. Place du Pont, 3, Guillotière.

GUÉRISON prompt, sans mercure des **Maladies Secrètes** et des **Affections de la Peau** par le **ROB SAVARESI**. — S'adresser à la Pharmacie **Vieille-Monnaie**, 19, LYON

HERNIES Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés **Laurent PUY**, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Polement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Repart.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : 8 francs par an.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays. Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les informations du **Courrier du Commerce** sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, Quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

VÉRITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE DE BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S'HONORÉ

Dépot : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 — 31^e Année,

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du

pent de Lyon, 32, rue Lanterne.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, n° 55. — Prix de la location, comprenant rez-de chaussée et entresol, 1,700 fr. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : le seul véritable Sirop Ernest Pagliano, seul et unique successeur de Jérôme Pagliano; les Pilules de Morison, le Tamarin Erba, les Pastilles indiennes du docteur Wilson.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme Vve YVERNAT

3, rue Viell-Renversé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes

Chambres indépendantes

Soins intelligents et discrétion

Consultations

Prix Modérés

Connait l'Allemand

Le Directeur-Gérant, TONT LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais

rue des Marronniers, 8

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous contiennent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Le précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL : Pharmacie MAZADE et DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie SPOTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Broches. — A GRENOBLE, pharm. Chabrousse et Marcel. — A SAINT-ETIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix : 2 fr. 50 cent.

20 Centimes le rouleau et au dessus ; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882 à des prix inconnus. Maison rue Hippolyte-Flanckin, 49, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. Gros et DÉTAIL.

A CÉDER PATISSERIE

Centre de Lyon. — Prix avantageux. — Facilités de paiement. On traite directement avec le vendeur. — S'adresser ou écrire à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2454.

F^{rs} DIEN, Tailleur

7, Rue Martier, 7
Tailleur à Façon
Réparations en tous genres

LEÇONS d'Italian, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 2454.

CORSETS sans Mécaniques

brevetés, dispensant de toutes ceintures

NAUDE
22, rue de l'Arbre-Sec, LYON

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Baraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

Mlle CHEVALLIER

Sage-Femme de 1^{re} Classe
tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 31, au 1^{er}.

LYON

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 30 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 50, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER sœurs
Fondées en 1842
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80
Prix Fixes

INJECTION BARRAJA

vraie infallible
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr.
Cours Lafayette, 115, Lyon

PROGRAMME

De la Journée d'Expertise

15, Rue Puits-Gaillot

De 9 heures à 11 heures

VENTE DES PARDESSUS expertisés 13 fr. 95

De 11 heures à 1 heure

VENTE DES PANTALONS FANTAISIES expertisés 4 fr. 95

De 1 heure à 4 heures

VENTE DES PANTALONS Noirs et Fantaisies Elbeuf et Sedan expertisés 13 fr.))

De 1 heure à 9 heures

VENTE DES VÊTEMENTS COMPLETS, ROBES DE CHAMBRE
Coins de Feu

UN MILLION

Vêtements Confectionnés à Vendre par expert

PRIX FABULEUX DE BON MARCHÉ

15, Rue Puits-Gaillot, 15

On demande des Employés et un Caissier pouvant fournir un cautionnement

CONTRE ANÉMIE CHLOROGE, MANQUE D'APPÉTIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'extraits de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilite, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconna par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON
DÉTAIL : Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharm. Basset, rue St-Alexandre, à Saint-Just; pharm. Boissonnet, cours de Broches. A Grenoble, pharm. Chabrousse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

A VENDRE

ou à Louer

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOÏSE DE MURS

Comprenant Pré, Jardin, Vigne

et Maison d'un étage

Située à Brénas, hameau

du Gourd.

S'adresser à M. BENOIT, au

Gourd.

UN JEUNE HOMME

COMPTABLE

ayant voyagé pour fabrication de

liqueurs, désire une place dans

une maison de commerce. —

S'adresser aux initiales AG 225,

poste-restante (Bellevue).

Bonnes références.

IMPUISANCE et STÉRILITÉ

de la femme traitées par le

docteur égyptien St-Charles, à

Genève. Nombreuses attestations.

Ecrire franco et joindre

timbre 25 c. pour recevoir con-

ditions et prix.

SANS INJECTIONS NI MERCURE

Dr PEILLON, guérit rapidement

MALADIES SECRÈTES

Consultations tous les jours,

de 8 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.

Rue Cuvier, 15, LYON

CORRESPONDANCES

MADAME STÉPHANIE

Prédit l'avenir par les cartes et

les lignes de la main, rue des

Capucins, 1, au 1^{er}.

TRAMWAYS & OMNIBUS

DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux

et Echoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité

V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

l'indication d'une formule infallible pour guérir en secret les écoulements récents, ainsi que ceux devenus chroniques et réputés incurables, fussent-ils vieux de 30 ans. — EYMIN, à Vienne (Isère)

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPECIALITÉ

COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25

PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

AGENCE DE PUBLICITE V^o FOURNIER

SUCCURSALE
SAINT-ETIENNE
6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE
GRENOBLE
Passage Tottiers

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste —
Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies
Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticoles — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine
vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.
Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la
Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.
Roanne : Avenir roannais.
Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné.
Petit Dauphinois.
Vienne : Journal de Vienne.
Bourgoin : Indicateur.
Allevard : Gazette d'Allevard.
Briçon : Journal de Saône-et-Loire.
Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.
Tournus : Journal de Tournus.
Bourg : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.
Trévoux : Journal.
Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France